

COMMUNE DE SERRIGNY EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 23 JUIN 2026

ARRETE 07/2026

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – TRAVAUX DE VOIRIE VC N° 4
« CHEMIN DE POUILLY » - CCBR 71**

Nous, Maire de la commune de SERRIGNY EN BRESSE,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R130, R411, 412, 413 et R 417,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (partie législative et réglementaire),

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes

Vu l'arrêté interministériel sur la signalisation routière (livre 1, 1^{ère} et 8^{ème} partie) approuvée par l'arrêté ministériel du 07 Juin 1977,

Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (8^{ème} partie),

Vu la demande présentée par l'entreprise EUROVIA pour la Communauté de Communes « Bresse Revermont 71 (CCBR) »,

Considérant les travaux de voirie (réalisation d'un enduit monocouche) nécessaires « Chemin de Pouilly », il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

Article 1 : la circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront **INTERDITS** à l'exception des véhicules de l'entreprise EUROVIA « Chemin de Pouilly », à compter du 20 Juillet 2026 et pendant toute la durée des travaux.

Article 2 : pour permettre le bon déroulement des travaux, la circulation sera **INTERDITE** sur la-dite voie pendant la durée du chantier.

Article 3 : le présent arrêté prendra effet dès la mise en place des panneaux réglementaires par l'entreprise EUROVIA.

Article 4 : le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par apposition aux extrémités, des panneaux et matériels de signalisation réglementaires et par affichage en mairie.

Article 5 : le Maire dans ses pouvoirs de police est chargé du contrôle et de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- L'entreprise EUROVIA
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Germain du Bois.
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de St Martin en Bresse
- Monsieur le Directeur du SAMU – Chalon sur Saône

Fait à Serrigny en Bresse, le 23 Juin 2026

Le Maire,
S. ROSSIGNOL

Date de publication :
23 Juin 2026

